

Le chemin bleu de Yann Kersalé

Débuté en 2016 sur les berges de l'Isle le Chemin Bleu et le bief se prolonge cette année sur les berges de l'Ellé. Une boucle permettra ainsi une découverte nocturne du patrimoine bâti et naturel jusqu'aux rives de l'Ellé.

Les travaux nécessaires de sauvegarde des berges de l'Isle entrepris suite aux inondations de l'hiver 2013-2014 ont été l'occasion de réaménager ce secteur en plein centre-ville pour permettre aux habitants de se réapproprier cet espace abîmé par les crues, d'en faire un lieu de promenade et de détente.

En 2016 la Ville a fait appel à l'artiste plasticien Yann Kersalé pour créer un parcours artistique de lumière, « un chemin bleu », rythmé par les ombres des passants, du crépuscule à l'aube.

Ce projet est né d'une rencontre entre la Ville de Quimperlé et l'artiste, d'une volonté de réappropriation des berges, du souhait d'offrir, de nuit, une perception dynamique du patrimoine de Quimperlé. Il s'intègre dans un projet de réaménagement urbain et dans un projet culturel où la création artistique dans l'espace public est au centre des réflexions.

Plus que de simples éclairages fonctionnels, il s'agit de créer des déambulations permanentes incitant les Quimperlois.es à prendre plaisir à redécouvrir leur cité, se réapproprier les rivières de leur ville.

Le coût de l'opération de mise en lumière des berges de l'Isle réalisée en 2016 s'élève à 45 100 € HT.

Contact Presse

Mathieu Prigent

Responsable communication

02 98 96 37 41 - 06 19 04 26 33

mathieu.prigent@ville-quimperle.fr

www.quimperle.fr



Lors de l'inauguration, le 10 juin 2016

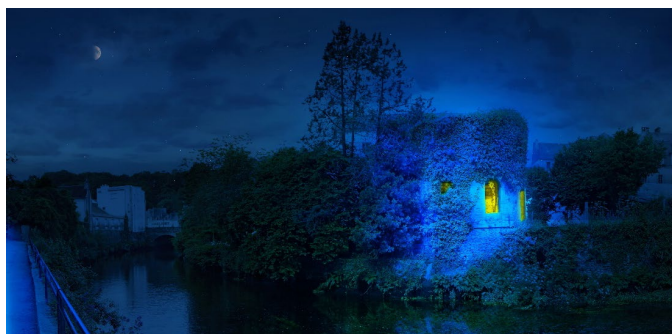
La réhabilitation des berges de l'Isle a été récompensée par un Repère d'Or, plus haute distinction du "Grand prix d'aménagement 2016 - comment mieux construire en terrains inondables constructibles" organisé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et le ministère du Logement et de l'Habitat durable.

Travaux de sauvegarde des berges réalisés avec le soutien financier de



Le prolongement sur les berges de l'Ellé

En 2019 cinq sites prolongent le chemin bleu initié sur les berges de l'Issole : la rue des anciens abattoirs, le pont Fleuri, le pont du Bourneuf, le pont du Moulin de la Ville et le pigeonnier.



L'intérieur du pigeonnier sera éclairé au rythme de la hauteur des marées et des rivières (Laïta, Ellé et Issole). Il s'agit ainsi d'entretenir la culture du risque (comme le panneau d'information du Bourneuf qui vient d'être installé et qui donne les hauteurs d'eau en temps réel). Quant au projet artistique il se concentre sur la forme actuelle du pigeonnier en utilisant l'escalier qui mène à L'Ellé afin de créer un jeu de lumière supplémentaire avec le reflet de la rivière.

La création proposée sera particulièrement visible de la rue des anciens abattoirs qui sera elle-même réhabilitée et mise en lumière (les travaux d'aménagement de cette rue se prolongeront jusqu'à la fin de l'année).

Contact Presse

Mathieu Prigent

Responsable communication

02 98 96 37 41 - 06 19 04 26 33
mathieu.prigent@ville-quimperle.fr
www.quimperle.fr

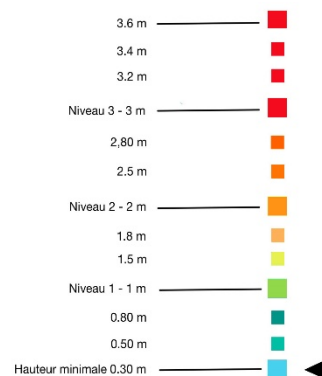
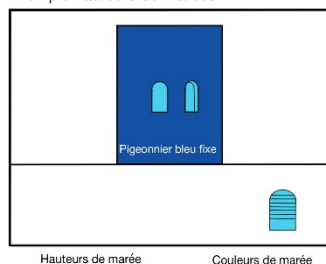
Coûts estimatifs

Le plan de financement du prolongement du chemin bleu a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 décembre 2016 pour un coût total prévisionnel de 268 640 € HT.

Suite à l'étude artistique réalisée par Yann Kersalé en 2017, la Ville a modifié le projet initial. Un nouveau plan de financement a été proposé et approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 avril 2018. Le coût prévisionnel du parcours lumière 2018-2019 est ainsi porté à 286 861 € HT (331 961 € HT avec les berges de l'isole réalisées en 2016)

Plan de financement prévisionnel (approuvé par le CM du 4/04/2018)

Exemple hauteurs de marées



DEPENSES		RECETTES	
<u>Etudes</u>		Conseil Départemental du Finistère	12 000,00 €
Honoraires & déplacements		Conseil Régional de Bretagne	57 372,28 €
TOTAL (HT)	51 520,00 €	Quimperlé communauté	15 000,00 €
<u>Direction artistique</u>		Total subventions	84 372,28 €
Honoraires & déplacements		Ville de Quimperlé	202 489,12 €
TOTAL (HT)	27 880,00 €		
<u>Fourniture et pose projet lumière 2018&2019</u>			
TOTAL (HT)	134 961,40 €		
<u>Maitrise d'œuvre pigeonnier</u>			
TOTAL (HT)	10 000,00 €		
<u>Maçonnerie pigeonnier</u>			
TOTAL (HT)	62 500,00 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)	286 861,40 €	TOTAL GENERAL RECETTES (HT)	286 861,40 €